

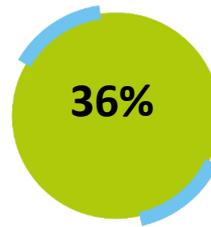


LES COLLECTIVITES S'ENGAGENT POUR LA BIODIVERSITE EN REGION GRAND EST

LA BIODIVERSITÉ : UN ATOUT MAJEUR POUR LA RÉSILIENCE DES TERRITOIRES

Élément fondamental de notre environnement, nécessaire au développement des territoires et au bien-être des citoyens, **la biodiversité en est un atout majeur** : l'adaptation au changement climatique, tout en améliorant la réduction et la gestion des risques naturels, le support de notre cadre de vie, de nos activités et plus globalement du vivant, **sont autant de services offerts par la biodiversité.**

Il est temps, plus que jamais, de protéger, préserver, valoriser et restaurer la biodiversité !



du territoire régional identifié comme réservoir de biodiversité¹



QU'EST-CE QUE TEN ?

TEN est un dispositif dont l'objectif est de faire émerger, reconnaître et accompagner des plans d'actions en faveur de la biodiversité, portés par des collectivités.

En devenant Territoire engagé pour la nature, une collectivité inscrit la biodiversité au cœur de ses politiques publiques.

Elle montre ainsi la voie à suivre, incitant les différents acteurs du territoire, les citoyens, mais aussi les collectivités voisines à s'impliquer dans la préservation et la reconquête de la biodiversité.

Chaque collectivité qui s'engage à mettre en place ce type de démarche au cours des 3 prochaines années peut donc se voir attribuer la reconnaissance TEN.

En Grand Est, les membres du Collectif régional* travaillent conjointement autour de plusieurs grands projets en faveur de la biodiversité, dont le dispositif Territoires Engagés pour la Nature (TEN). Ces acteurs régionaux suivent et assurent la cohérence du dispositif par leurs politiques respectives et les défis régionaux identifiés collectivement dans le cadre de la Stratégie régionale pour la Biodiversité (SRB).

Le programme TEN est ainsi un des outils contribuant à la mise en œuvre de ces stratégies au service de la biodiversité du territoire régional.

* l'Office Français de la Biodiversité, l'État (représenté par la DREAL), les 3 Agences de l'eau (Rhin-Meuse / Seine-Normandie / Rhône-Méditerranée-Corse) et la Région



POURQUOI S'INSCRIRE DANS LA DÉMARCHE TEN ?

Renforcer les **connaissances & compétences** de la collectivité



Obtenir une **reconnaissance** facilitant l'obtention de **financements** grâce à l'appui d'un **comité des financeurs** et la mobilisation de nombreux outils financiers

Bénéficier d'un **accompagnement technique** au sein du **Collectif Régional**



Profiter d'une meilleure **visibilité** et d'une **valorisation** nationale, régionale et locale de ses projets et bonnes pratiques



Rejoindre le **Club des TEN** et bénéficier d'**outils mutualisés** et du **partage d'expérience**

COMMENT CANDIDATER À TEN ?

Les candidatures sont ouvertes aux communes et aux EPCI à Fiscalité Propre (communautés de communes, communautés d'agglomération, communautés urbaines et métropoles), quelle que soit leur taille.

Pour candidater il suffit, à travers le questionnaire accessible sur la plateforme TEN*, de renseigner 30 questions. Ce questionnaire permet aux collectivités de faire l'état des lieux de leurs pratiques et de leurs projets en matière de protection et de restauration de la nature mais également de formaliser un plan d'actions sur trois ans qui doit répondre à quatre critères

- 1 - S'organiser et établir des partenariats
- 2 - Maintenir et restaurer les espaces naturels et les continuités écologiques
- 3 - Intégrer la biodiversité dans l'aménagement
- 4 - Connaître et mobiliser autour de la biodiversité

Ces actions doivent être en lien avec les compétences de la collectivité et être proportionnées à ses capacités d'intervention. Elles doivent concrétiser une démarche de progrès et pouvoir être évaluables.



TERRITOIRES ENGAGÉS POUR LA NATURE

CALENDRIER DE L'ÉDITION 2021 2 SESSIONS PROGRAMMEES

SESSION 1

Dépôt des candidatures pour le **30 mars 2021**



Attribution de la Reconnaissance en mai 2021

SESSION 2

Dépôt des candidatures pour le **30 septembre 2021**



Attribution de la Reconnaissance en novembre 2021



EN SAVOIR PLUS

Pour connaître les modalités de sélection, pour candidater et pour de plus amples informations, vous pouvez vous référer à la plateforme :

<https://engagespourlanature.biodiversitetousvivants.fr/territoires/>

OU CONTACTER

Région Grand Est
Nassera DEROUËCHE
Tél. : 0387616691
Nassera.derouech@grandest.fr

Office Français de la Biodiversité
David MONNIER
Tél. : 0387628607
David.monnier@ofb.gouv.fr